GOUVERNANCE ADMINISTRATIVE

# Les Secrétaires exécutives des mairies d'Adjarra et de Toucountouna révoquées

PRIX:2000F

N°00881 DU JEUDI 15 MAI 2025

# La Primeur

JOURNAL D'INFORMATION, D'ANALYSE ET DE PUBLICITÉ PARAISSANT AU BÉNIN - 8è ANNÉE - ISSN 1840-930X - N°:343-20/HAAC/CLC/SG/SGA/DAJDC/SDC/SCS

SMSI 2025/TERRORISME ET CYBERSÉCURITÉ

# Le président Vlavonou appelle à une riposte numérique collective

BENIN-MALANVILLE

## Interdiction formelle des accouchements à domicile

CULTURE

## Le Kataklè du Danxomè restitué au Bénin par la Finlande

*Talon salue le retour du Kataklè comme un acte de dignité*

## SMSI 2025/TERRORISME ET CYBERSÉCURITÉ

# Le président Vlavonou appelle à une riposte numérique collective

Le président de l'Assemblée nationale, Louis Gbèhounou Vlavonou, a alerté sur les dangers croissants liés à l'usage des technologies numériques par les groupes extrémistes. Il intervient à l'ouverture du Sommet mondial sur la société de l'information (SMSI) 2025, ce lundi à Cotonou. Selon lui, les outils numériques sont aujourd'hui utilisés pour renforcer des réseaux terroristes. « Les groupes terroristes, tout comme les réseaux criminels, exploitent aujourd'hui les technologies numériques à des fins de propagande, de recrutement, de financement et de désinformation », a-t-il déclaré.

Le président Vlavonou reconnaît que le numérique est un outil de développement. Mais il alerte sur les risques de détournement. « Internet, s'il est un outil d'émancipation et de développement, peut aussi devenir un champ d'ombre si nous ne renforçons pas ensemble nos mécanismes de prévention et de riposte », a fait savoir le Président Louis Vlavonou. Il estime que les efforts du continent restent fragiles face aux menaces numériques. « Nos efforts restent vulnérables face à l'hydre de l'extrémisme violent », a-t-il averti. Pour cela il en appelle à une réponse coordonnée.

« Les groupes terroristes, tout comme les réseaux criminels, exploitent aujourd'hui les technologies numériques à des fins de propagande, de recrutement, de financement et de désinformation. Permettez-moi, avant de conclure, d'appeler solennellement notre attention collective sur un défi majeur » a-t-il exhorté.

Pour lui, seule une action collective des États africains permettra de protéger les acquis numériques et de contenir les risques sécuritaires. Il a insisté sur la nécessité de mutualiser les moyens, de renforcer les législations et de développer les capacités techniques.

## SPEECH

### 15 REGLES SOCIALES POUVANT AIDER À MIEUX VIVRE EN SOCIETÉ...

**1.** Ne téléphonez pas plus de deux fois à une personne. Si elle ne répond pas à votre appel, présumez qu'elle doit être occupée à faire quelque chose d'important et laissez ma tranquille.

**2.** Rendez l'argent que vous avez emprunté avant même que l'autre personne se souvienne de vous l'avoir prêté. Cela montre votre intégrité et votre caractère. Il en va de même pour les stylos et les briquets.

**3.** Ne commandez jamais le plat le plus cher du restaurant quand quelqu'un vous invite à déjeuner ou à dîner. C'est indécent...

**4.** Ne posez pas de questions désobligeantes du genre «Ah donc vous n'êtes pas encore marié?» ou «Vous n'avez pas d'enfants?» ou «Pourquoi n'avez vous pas encore acheté une maison?» ou «Pourquoi n'achetez-vous pas une voiture ?» **Ce n'est pas votre problème.**

**5.** Ouvrez toujours la porte pour la personne qui vient derrière vous. Peu importe qu'il s'agisse d'un homme ou d'une femme, senior ou junior. Vous ne devenez pas petit en traitant bien quelqu'un en public.

**6**. Si vous prenez un taxi avec un ami et que celui-ci paie maintenant, veillez à payer la prochaine fois.

**7.** Respectez les différentes nuances d'opinions. Rappelez-vous que ce qui est

**6** pour vous peut apparaître 9 à quelqu'un en face de vous.

8. Si vous taquinez quelqu'un et que celui-ci ne semble pas en rire, demandez vous ce qui ne va pas. Son silence peut vouloir traduit beaucoup de choses que vous pouvez ne pas maitriser. Changez de paradigmes pour voir s'il ne va pas changer, éloignez vous des idées mauvaises et apprenez à accepter les diversions d'idéologies et de comportement.

**9.** Ne manquez pas de dire tout haut ce que vous pensez tout bas. Car libre nous nés libre nous vivons. Ne manquez pas surtout dans d'agir et d'agiter votre présent. Ne pas le faire vous revoir dans un passé qui vous a échappé pour toujours car le temps passé ne se rattrape pas. C'est ainsi que le futur ne nous regarde pas mais notre action du présent influe le passé qui peut nous rattraper d'une manière à une autre. Le présent importe donc plus que tout en ayant soins d'assumer nos actions. **C'est une preuve de responsabilité.**

**10.** Lorsque quelqu'un vous montre une photo sur son téléphone, ne faites pas glisser votre doigt vers la gauche ou la droite. Vous ne savez jamais quelle est la prochaine étape. Donc respectez l'intimité des gens.

**11.** Si un collègue vous dit qu'il a un rendez-vous chez le médecin, ne demandez pas pourquoi, mais dites simplement: «J'espère que vous n'avez rien de grave». Ne le mettez pas dans la position inconfortable de devoir vous expliquer sa maladie personnelle. S'il veut que vous le sachiez, il vous le dira.

**12.** Traitez le balayeur avec le même respect que le DG. Car le premier dans ce semaine peut devenir dernier dans un autre domaine pourquoi pas dans le même domaine ? C'est de la même manière que le dernier peut émerveiller d'un jour à un autre. Car nous sommes tous nés avec un minimun de connaissance qui n'est utile si elle est développée.

**13.** Si une personne vous parle directement, regardez le et laissez votre téléphone. **C'est une marque de respect.**

**14.** Ne donnez jamais de conseils qui tendent à blesser l'autre de ce qu'il n'a pas pu faire. Mais cane suffit pas pour ne pas réagir là où il le faillait pour réveiller l'attention des gens sur ce qu'ils ignorent le plus.

**15**. Ne parlez jamais de vos richesses au milieu des pauvres. De même, ne parlez pas de vos enfants avec quelquun qui n'en a pas à moins que ce soit elle même qui le demande. Que Dieu nous aide et nous protège. *»Croyez plus en vous même qu'en quelqu'un que vous ne maîtrisez pas ou qui n'est lié à vous par quoi que ce soit».*

**La Primeur**

DÉPÔT LÉGAL N°10935 DU 26-12-18. BIBLIOTHÈQUE NATIONALE DU BÉNIN, 4È TRIMESTRE. ISSN 1840-930X-ENREGISTRÉ: N°343-20/HAAC/CLC/SG/SGA/DAJDC/SDC/SCS

**ÉDITÉ PAR:**
LA PRIMEUR COMMUNICATION
**N° RCCM:**
RB/COT/20 A 56979
**IFU :**
0202011402743
**Siège National:**
Parcelle G, Lot N°2135 Mènontin, Pavés «La santé N°1» à Côté de la pharmacie Kindonou premier immeuble à étage après le carrefour-Cotonou, Littoral - Bénin,
Contacts: (00229) 96 11 35 32- 95 60 29 31
N° Compte Bancaire: 01003-000815124101-64 Coris Bank International
E-mail: laprimeur2018@gmail.com ou adhiscom454@gmail.com

**PROMOTEUR:**
Adam HOUETENON
**Directeur de Publication:**
Sergino LOKOSSOU
**RÉDACTEUR EN CHEF:**
Latifou BONI
**SECRETAIRE DE REDACTION**
Latifou BONI

**REDACTION**
Gaèl ADIGLA
**GRAPHISME**
Adam HOUETENON
(00229) 96 11 35 32 /95 60 29 31
**SERVICE COMMERCIAL**
TIAMIOU Nafissatou
(00229) 97 52 09 76

# SOMMET MONDIAL SUR LA SOCIÉTÉ DE L'INFORMATION (SMSI) 2025

## Tout ce qu'il faut savoir pour bâtir une Afrique numérique inclusive, souveraine et centrée sur l'humain

***Le Président de l'Assemblée nationale du Bénin, Louis Gbèhounou Vlavonou a procédé ce mercredi 14 mai 2025 au Palais des congrès de Cotonou à l'ouverture des travaux du Forum africain du Sommet mondial sur la société de l'information (SMSI+20). Ce forum dont l'objectif est de réduire la fracture numérique et d'exploiter le potentiel des technologies de l'information et de la communication au service du développement durable a rassemblé d'importantes personnalités venues d'horizons divers.***

Dans son mot de bienvenue, l'honorable Alidjanatou Saliou Arékpa en sa qualité de Coordonnatrice du Réseau des parlementaires béninois pour le numérique et l'identification des personnes, a dit toute sa joie de voir le Bénin abriter un tel évènement. Elle a par ailleurs exprimé sa profonde gratitude au Président de l'Assemblée nationale du Bénin Louis Gbèhounou VLAVONOU qui a permis que cet événement se tienne. Les mêmes remerciements sont allés au Président de la République du Bénin Patrice TALON et à son gouvernement à travers le ministère du numérique qui ont œuvré pour la tenue effective dudit sommet au Bénin. Elle n'a pas manqué de faire un clin d'œil à tous les partenaires techniques et financiers qui ont soutenu ce rendez-vous.

« C'est un moment de grande portée historique que nous vivons aujourd'hui en inaugurant ici à Cotonou les travaux de l'édition 2025 du Sommet mondial sur la société de l'information en Afrique », a dit le Président Louis Gbèhounou Vlavonou.

Poursuivant ses propos, le Président Louis Gbèhounou Vlavonou a dit toute sa reconnaissance à Madame Aurélie ADAM SOULE ZOUMAROU, Ministre du Numérique et de la Digitalisation, dont l'engagement constant a été décisif dans l'organisation de cet événement d'envergure. Ses remerciements sont également allés à la Commission Économique pour l'Afrique (CEA), qui a porté son choix sur le Bénin pour cette rencontre majeure.

### Historique et parcours

En dehors des remerciements et autres gratitudes, le discours prononcé par le Président Louis Gbèhounou Vlavonou a eu le mérite de faire le bilan du chemin parcouru par le Sommet mondial sur la société de l'information depuis sa création jusqu'à ce jour.

Pour le Président Vlavonou, « le Sommet Mondial sur la Société de l'Information (SMSI) s'impose comme un jalon fondamental dans la construction d'un avenir numérique partagé, centré sur les valeurs d'inclusion, d'équité et de durabilité ».

Pour ce qui est du rappel historique, on retiendra du développement du premier responsable du Parlement béninois que c'est à Genève, en 2003, puis à Tunis en 2005, que les États, les organisations internationales, le secteur privé et la société civile ont posé les fondations d'un engagement collectif autour de deux documents clés : la Déclaration de principe et le Plan d'action de Genève. Ces textes fondateurs ont donné naissance à unevision ambitieuse : "réduire la fracture numérique et faire des TIC un levier de développement humain".

Depuis lors, le SMSI a évolué, devenant un espace permanent de dialogue, de suivi et de coordination. Chaque année, des forums multipartites rassemblent gouvernements, institutions techniques, universitaires et acteurs non étatiques autour des avancées, défis et opportunités du numérique. Ce processus a permis de structurer les efforts autour de plusieurs axes tels que : l'accès universel à Internet et aux infrastructures numériques de base ;la cybersécurité et la confiance numérique ;l'alphabétisation digitale et la formation aux compétences du XXIe siècle ; la gouvernance de l'Internet fondée sur la transparence et la participation multipartite ; et plus récemment, l'intelligence artificielle éthique, les données ouvertes et la souveraineté numérique.

Grâce à ces efforts, des progrès tangibles ont été observés. Entre 2005 et 2024, le nombre d'internautes en Afrique est passé de moins de 10 % à près de 45 % de la population, selon les données de l'Union internationale des télécommunications (UIT). Des initiatives emblématiques ont vu le jour, comme le Partenariat mondial sur l'intelligence artificielle (GPAI) ou le programme e-Africa de l'Union africaine.

Le SMSI a également soutenu des cadres politiques tels que l'Agenda 2063 de l'UA et les Objectifs de Développement Durable (ODD), en démontrant le rôle catalyseur des TIC pour atteindre l'éducation pour tous, la santé, la réduction de la pauvreté et l'inclusion économique.

Aujourd'hui, le SMSI ne se limite plus à un simple sommet. Il est devenu une dynamique planétaire, un écosystème de coopération, de suivi et de partage de bonnes pratiques. En 2025, cette initiative entre dans sa phase de maturité, avec de nouveaux enjeux à relever à savoir : la souveraineté technologique, l'éthique de l'IA, l'accès équitable aux données, l'inclusion des femmes et des jeunes dans l'économie numérique.

### Précieuse opportunité à saisir

Pour le Président Louis Gbèhounou Vlavonou, les assises de Cotonou qui coïncident avec le 20e anniversaire du Sommet mondial sur la société de l'information en Afrique est une opportunité précieuse pour évaluer les progrès réalisés en Afrique dans la transformation numérique, identifier les défis persistants et tracer une feuille de route ambitieuse pour l'avenir. C'est pour cette raison qu'il a exhorté les participants à jeter les bases d'un dialogue africain renforcé sur les questions essentielles, et d'esquisser des solutions concrètes, adaptées à nos réalités. « Le SMSI 2025 doit marquer une étape décisive dans la construction d'un espace numérique africain interconnecté, résilient et au service du développement humain », a conclu le Président de l'Assemblée nationale du Bénin.

Bien avant le Président Louis Gbèhounou Vlavonou, l'assistance a suivi les interventions du Président de la CSTD, du représentant de l'UIT, du représentant de la CEA, du Représentant du Président de la Commission de la CEDEAO et du Directeur du cabinet du Ministre béninois du numérique et de a digitalisation.

Durant les trois jours que va durer cette rencontre de Cotonou, les participants auront l'opposition de cristalliser leurs réflexions autour de plusieurs sujets, notamment les initiatives mondiales pour faire progresser la société de l'information et stimuler la transformation numérique, la mise en œuvre des lignes d'action WSIS au niveau national et l'alignement avec les ODD et les aspirations de l'agenda 2063 de l'Union africaine, la gouvernance des données en Afrique....

## GOUVERNANCE ADMINISTRATIVE

# Les Secrétaires exécutives des mairies d'Adjarra et de Toucountouna révoquées

Le gouvernement béninois a pris des décisions importantes ce mercredi 14 mai 2025 en conseil des ministres. Au cours de la séance la révocation les secrétaires exécutives des mairies d'Adjarra et de Toucountouna ont été révoquées pour des malversations financières graves. Ces décisions font suite à des enquêtes menées par l'Inspection générale des finances. Ces enquêtes ont révélé des surfacturations et manipulations de documents dans le cadre de voyages officiels et d'autres opérations financières. selon le releve du conseil des ministres, il est reproché à la première d'avoir organisé avec le Directeur du développement local et de la planification, la surfacturation du coût de deux prestations au profit de la commune pour un montant total TTC de trois millions (3.000.000) FCFA, en vue de percevoir une commission d'un montant d'un million (1.000.000) FCFA dont huit cent mille (800.000) FCFA ont été effectivement versés par le prestataire.

Les modalités de répartition de cette commission ont été à la base d'une profonde discorde entre la Secrétaire exécutive et ledit directeur au point d'envenimer leur collaboration. La supercherie a été dénoncée à la faveur d'une mission de l'Inspection générale des finances (IGF), effectuée courant décembre 2024 à la mairie d'Adjarra.

Quant à la seconde, il est mis à sa charge des faits de complicité de manipulation de document administratif et de malversations financières, dans le cadre du voyage d'une délégation de la commune de Toucountouna sur la Belgique, courant juillet 2024.

A ce propos, la délibération du Conseil communal autorisant le déplacement ne mentionne guère que l'incidence financière qui en découle est imputable au budget de la commune. Elle a donc fait l'objet d'un arrêté d'approbation du préfet de l'Atacora en l'état. C'est par la suite que la Secrétaire exécutive a organisé la manipulation dudit arrêté pour y introduire un article mettant les frais du voyage à la charge du budget communal.

Cela a permis de débloquer dans un premier temps un montant de six cent deux mille (602.000) FCFA qui a servi à payer des dépenses non éligibles au budget communal. Il s'agit des frais d'établissement de pièces administratives et d'hébergement des membres de la délégation à Cotonou à l'occasion de l'établissement de ces documents.

C'est lors du traitement du mandat d'un montant de neuf cent quatre-vingt-quinze mille (995.000) FCFA dans un second temps, destiné à couvrir les frais de mission des membres de la délégation, que la Trésorerie communale s'est aperçue de la falsification du document.

Mise en demeure par le préfet, la secrétaire exécutive, ordonnateur du budget de cette collectivité territoriale, n'a pas cru devoir reverser dans les caisses de la commune les fonds frauduleusement décaissés jusqu'à la date de la mission de la Cellule de suivi et de contrôle de la gestion des communes, les 28 et 31 mars 2025.

Dans un cas comme dans l'autre, ces faits sont constitutifs de manquements graves au devoir et contreviennent aux intérêts des communes.

C'est pourquoi, le Conseil a prononcé la révocation des mises en cause et instruit les ministres concernés à l'effet de faire prendre les sanctions appropriées à l'encontre de tous les agents impliqués dans ces malversations, sans préjudice des poursuites judiciaires dont ils doivent faire l'objet autant que le prestataire.

## CULTURE

# Talon salue le retour du Kataklè comme un acte de dignité

***Le Bénin a récupéré, mardi 13 mai 2025, le Kataklè, un ancien siège royal du Danxomè. L'objet, utilisé lors des intronisations, était conservé depuis 1939 au musée national de Finlande. Il avait quitté le pays à la fin du XIXe siècle, emporté par les troupes coloniales françaises. Le président Patrice Talon a réagi dès le lendemain. Dans une publication sur sa page Facebook, il a salué cet événement. « J'ai vu le Kataklè ce mardi matin au palais de la Marina. Il est de retour. » Pour le chef de l'État, cette restitution permet au Bénin de reprendre possession d'un bien historique. Il considère ce retour comme un pas vers la reconnaissance du droit des peuples à garder leurs objets culturels.***

Patrice Talon a remercié la République de Finlande. Il salue la qualité du travail mené avec les autorités béninoises. Il a également adressé ses remerciements aux personnes et institutions qui ont participé à cette opération. Ce siège rejoint les 26 autres pièces du patrimoine royal restituées par la France en 2021. Le président estime que cette nouvelle étape renforce les efforts du pays dans la recherche de ses œuvres conservées à l'étranger. « Ce retour n'est qu'un épisode dans un processus qui se poursuivra », a-t-il affirmé. Le Kataklè, fabriqué en bois massif et reposant sur trois pieds, est désormais de retour sur son territoire d'origine.

**LIRE L'INTEGRALITE DE LA DECLARATION DU PRESIDENT PATRICE TALON**

C'est envahi par une forte émotion que j'ai admiré en fin de matinée du mardi 13 mai 2025 au Palais de la Marina, le Kataklè du roi Béhanzin qui vient d'être restitué au Bénin par la République de Finlande.
Ce siège royal, un des symboles de notre riche histoire et de notre fierté était logé au sein du musée national de FINLANDE depuis 1939 à la faveur d'un échange international de collections opéré avec la France.

Symbole marquant du royaume de Danxomè, le Kataklè était utilisé uniquement lors de l'intronisation du roi. Bien plus qu'un simple retour d'objet, cette restitution marque la réaffirmation du droit de notre peuple à se réapproprier son histoire et à réinscrire dans son quotidien les témoins matériels de sa mémoire.
Je voudrais, au nom du Bénin, marquer notre reconnaissance à la République de Finlande qui a su, d'une part, conserver ce précieux trésor et, d'autre part, œuvré avec nous à son retour sur sa terre d'origine.
Il vient ainsi y rejoindre, trois années plus tard, les 26 Trésors royaux déjà restitués par la France, marquant ainsi un autre tournant symbolique pour la souveraineté culturelle du Bénin, fer de lance des processus de restitution d'œuvres sur le continent.
Merci à tous les acteurs qui ont rendu ce nouveau pas possible.
Un pas de fierté et de dignité, qui n'est qu'un nouvel épisode du feuilleton qui nous conduira, j'en suis persuadé, à la restitution progressive de nombreuses autres œuvres de notre patrimoine, dispersées ici et là dans le monde.

## CULTURE

# Le Kataklè du Danxomè restitué au Bénin par la Finlande

***Le Bénin a accueilli le mardi 13 mai, un objet historique provenant de son patrimoine ancien. Il s'agit du Kataklè, un siège royal utilisé dans le royaume de Danxomè. L'objet a été restitué par le gouvernement finlandais à la suite d'un accord signé entre les deux États. Le Kataklè avait quitté le territoire béninois en 1892, après la conquête du royaume de Danxomè par les troupes françaises dirigées par le général Alfred Dodds. L'objet faisait partie du butin de guerre transféré en Europe. Il a d'abord été conservé dans les collections du Musée d'ethnographie du Trocadéro à Paris, puis au Musée de l'Homme.***

En 1939, il a été envoyé en Finlande dans le cadre d'un échange entre musées européens. Il était depuis lors conservé au Musée national de Finlande. La restitution du Kataklè s'est déroulée au Palais de la Marina, à Cotonou, en présence de représentants des deux gouvernements. La Finlande était représentée par la ministre de la Science et de la Culture, Mari-Leena Talvitie. Le Bénin était représenté par le ministre des Affaires étrangères, Olushegun Adjadi Bakari, et par le ministre du Tourisme, de la Culture et des Arts, Jean-Michel Hervé Babalola Abimbola. Un protocole d'accord avait été signé entre les deux pays en novembre 2024. Le document précisait les conditions juridiques et logistiques de la restitution. Le Bénin a engagé des équipes d'experts pour vérifier l'authenticité de l'objet et assurer sa bonne réception.

Le Kataklè a été transporté par voie aérienne jusqu'à Cotonou, dans un emballage conçu pour sa protection. À son arrivée, il a été conduit au Palais de la Marina pour la cérémonie officielle de remise. Il sera ensuite transféré vers le Musée de l'Épopée des Amazones et des Rois

du Danxomè à Abomey, où il sera exposé au public. Le gouvernement béninois a annoncé que le Kataklè a été classé patrimoine culturel national. Cette décision a été prise en Conseil des ministres. Le classement permet à l'État de renforcer la conservation de l'objet et de l'intégrer à ses projets de valorisation du patrimoine. Depuis 2016, le Bénin a engagé un processus de récupération de ses biens culturels présents dans les musées étrangers. Plusieurs objets sont revenus de France en 2021. D'autres démarches sont en cours avec différents pays. Selon les autorités, la restitution du Kataklè est un exemple de coopération internationale autour des questions de mémoire et de patrimoine. Le gouvernement souhaite que cette dynamique se poursuive avec d'autres institutions détentrices d'objets provenant du territoire béninois.

**Le Kataklè, siège royal du Danxomè porteur d'autorité**

Utilisé lors des audiences officielles, le Kataklè est un siège royal du royaume de Danxomè. Fabriqué en bois massif, il se caractérise par sa forme basse, sans dossier, reposant sur quatre pieds trapus. Ce mobilier n'est pas un trône au sens occidental mais un objet à la fois rituel et politique réservé exclusivement au roi.
Sa surface pouvait être ornée de signes gravés ou peinte avec des motifs pour rappeler l'identité du souverain ou des éléments liés à la cosmogonie royale. Il n'était utilisé que dans des contextes précis comme lors des grandes cérémonies ou des audiences où le roi rendait la justice. Le Kataklè est porteur d'une charge légendaire. Il représente l'autorité du roi et ne pouvait être utilisé par une autre personne. Objet de pouvoir, il est perçu comme un prolongement du souverain dans l'exercice de ses fonctions.

## INITIATIVE JEUNE

# African Conscious Chill 2025 fixé au 31 août

L'édition 2025 de l'African Conscious Chill se tiendra le 31 août prochain. Reporté pour des raisons techniques, l'événement revient avec une programmation recentrée sur la collaboration entre créateurs visuels et entreprises. Photographes, vidéastes, graphistes, web designers, influenceurs et community managers seront au cœur des échanges pour mettre en lumière leur rôle dans la croissance des projets entrepreneuriaux. Destiné aux entrepreneurs et aux acteurs de la création visuelle, l'événement prévoit des panels, un atelier pratique, des conférences, une exposition d'œuvres d'art et un moment de détente animé par un DJ.

Les organisateurs assurent que les partenaires seront pleinement associés à la communication autour de l'événement. La date du 31 août est désormais un rendez-vous pour les acteurs du monde créatif et entrepreneurial.

## OUVERTURE SOLENNELLE DE LA PREMIÈRE SESSION ORDINAIRE

# Voici l'intégralité du discours du Président Louis Gbèhounou Vlavonou

**REPUBLIQUE DU BENIN**
**----------**
**ASSEMBLEE NATIONALE**
**----------**
**NEUVIEME LEGISLATURE**
**PREMIERE SESSION ORDINAIRE DE**
**L'ANNEE 2025**

**_____**

**DISCOURS D'OUVERTURE DU PRESIDENT DE L'ASSEMBLEE NATIONALE,**

**M. Louis Gbèhounou VLAVONOU**

***Porto-Novo, le 10 avril 2025 2***

Monsieur le Président du Parlement Panafricain ;
Mesdames et Messieurs les présidents des Institutions de la République du Bénin ;
Madame et Messieurs les membres du Bureau de l'Assemblée nationale ;
Mesdames et Messieurs les membres du Gouvernement ;
Madame et Messieurs les membres de la Conférence des présidents ;
Honorables députés à l'Assemblée nationale, chers collègues ;
Mesdames et Messieurs les membres des corps diplomatique et consulaire ;
Mesdames et Messieurs les représentants des organisations internationales, régionales et sous ré-gionales accréditées au Bénin
Madame le Préfet du département de l'Ouémé ;
Monsieur le Maire de la ville de Porto-Novo ;
Monsieur le Secrétaire général administratif de l'Assemblée nationale et son adjoint ;
Monsieur le Directeur de cabinet du président de l'Assemblée nationale et son adjoint ;
Mesdames et Messieurs les directeurs techniques et leurs adjoints respectifs ;
Mesdames et Messieurs les conseillers techniques et chargés de mission du Président de l'Assemblée nationale ;
Monsieur le Commandant du groupe de sécurité de l'Assemblée nationale ;
Monsieur le Président de l'ASNAP ;
Monsieur le Président de l'AFOPAR ;
Distingués invités ;
Mesdames et Messieurs ;

Je voudrais, au nom de la Représentation nationale et en mon nom propre, souhaiter la bienvenue, au Palais des Gouverneurs tenant provisoirement lieu de siège de notre parlement, à notre illustre hôte, Son Excellence Monsieur Fortuné Zephania CHARUMBIRA, Président du Parlement Pa-nafricain, dans le cadre de la présente cérémonie marquant l'ouverture solennelle de la Première Session ordinaire de l'Assemblée nationale du Bénin, au titre de l'année 2025.

Monsieur le Président, cher frère et ami,

Votre présence, parmi nous, donne un éclat singulier à la présente cérémonie, l'avant-dernière de la neuvième législature du Parlement béninois, dont le mandat arrive à terme en janvier prochain. Je voudrais donc vous remercier d'avoir tenu votre promesse d'y prendre part et pour l'important message qu'il vous a plu d'adresser à la Représentation nationale à cette occasion, ainsi que pour vos voeux de paix, de progrès et de prospérité formulés à l'endroit du peuple béninois tout entier. J'apprécie par ailleurs et à leur juste valeur les hommages rendus à la démocratie béninoise instau-rée à la faveur de l'historique Conférence des forces vives de la Nation, de février 1990, et qui se consolide au fil des années.
Venant surtout d'un hôte qui exerce des fonctions aussi prestigieuses que les vôtres et dont le pays a connu dans un passé récent, tout comme le Bénin, un régime de parti unique, c'est un en-couragement à avancer dans la bonne direction, la démocratie n'étant jamais une construction achevée !

Mais j'ai compris aussi, Monsieur le Président, que vous êtes un homme d'engagement, avec pour ambition affichée de renforcer, par la diplomatie parlementaire et la coopération interparlemen-taire, l'influence de l'institution dont vous avez la charge et de resserrer les liens entre les États membres pour une Afrique plus unie et plus résiliente.

Vous incarnez donc l'espoir du Parlement Panafricain dans le cadre de la mise en oeuvre de l'Agenda 2063 de l'Union Africaine, qui vise à transformer l'Afrique en une puissance mondiale prospère, intégrée et pacifique, en mettant l'accent sur l'inclusion, la durabilité et l'indépendance économique.
A cet égard, votre réélection à la tête de notre institution commune intervenue le 25 mars 2024 était amplement méritée et je voudrais, une fois encore, saluer votre leadership visionnaire ainsi que vos exceptionnelles qualités d'apôtre de la paix et de l'unité au service de l'intégration et du développement économique durable de notre Continent.

Aussi me paraît-il légitime que vous soyez très préoccupé, tout comme tant d'autres observateurs étrangers et nous-mêmes d'ailleurs, les principaux concernés, par la situation que traverse actuel-lement la sous-région ouest-africaine.

Je salue donc votre démarche, que mon pays accueille favorablement, car aucune initiative ne sau-rait être de trop pour ramener la sérénité et la concorde au sein de la

Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), naguère un des fleurons et piliers essentiels de l'intégration du Continent.
Je voudrais par ailleurs saisir cette occasion pour vous donner l'assurance, s'il en était encore be-soin, que la République du Bénin, qui a fait de son attachement à l'intégration régionale et sous régionale un des piliers fondamentaux de sa politique extérieure, ne ménage et ne ménagera aucun effort dans la recherche de solution à cette crise diplomatique majeure.

Messieurs les présidents,
Mesdames et Messieurs les députés,
Distingués invités,
Mesdames et Messieurs.

Il n'est un secret pour personne que cette crise diplomatique est malencontreusement née d'une autre crise, sécuritaire celle-là, qui secoue notre sous-région depuis un peu plus d'une décennie maintenant.

En effet, le terrorisme et l'extrémisme violent, deux phénomènes nouveaux apparus après la désin-tégration de la Libye, ont gagné de proche en proche plusieurs Etats ouest-africains dont le nôtre, provoquant au passage la déstabilisation de certains régimes politiques démocratiquement instal-lés, aussitôt remplacés par des régimes d'exception qui se veulent plus aguerris et plus efficaces dans la lutte contre ces deux phénomènes.

Le débat sur la légitimité ou non de ces régimes semble aujourd'hui derrière nous. Cependant, les dommages collatéraux qu'il a causés au processus d'intégration sous régionale en cours depuis plus d'un demi-siècle demeurent. De fait l'urgence, à mon humble avis, c'est plutôt de rétablir la confiance et la collaboration entre les Etats de la sous-région dans leur lutte commune en vue d'éradiquer ces fléaux transfrontaliers qui menacent leur propre existence et compromettent leur développement économique et social, individuel comme collectif. La diplomatie parlementaire aurait pu y jouer sa partition si les parlements n'avaient pas été suspendus çà et là à la suite de ces changements de régimes. Hélas !
Il est un fait que le Burkina Faso, la République du Niger et la République du Bénin ont en par-tage le Parc régional W, devenu le repaire des terroristes de toutes affiliations. Dans ces condi-tions, une lutte véritablement efficace contre ces divorcés sociaux passe nécessairement par une étroite coopération entre ces trois pays frères car, comme l'a si bien écrit Chris Bradford, pourtant ceinture noire dans plusieurs arts martiaux : « Ce n'est qu'en nous unissant comme une seule force que nous resterons forts et invincibles.»

Du reste, les trois frères Curiace ont appris cette leçon à leurs dépens et l'ont enseignée au monde entier quand ils se laissèrent diviser et décimer un à un par le seul survivant des trois frères Horace, dans l'épilogue de cette guerre épique qui vit la victoire de Rome sur Albe au milieu du VIIème siècle avant notre ère. C'est donc cette inclusion salvatrice dans la lutte contre le terro-risme que le Bénin appelle de tous ses voeux !
Certes, les forces de défense et de sécurité de ces différents pays se battent vaillamment pour repousser les attaques terroristes et neutralisent même parfois les assaillants par bandes entières. Mais, comme l'hydre de Lerne, dont les têtes repoussaient quand on les coupait une à une, les bandes terroristes semblent se renouveler indéfiniment dès qu'on leur laisse un peu de répit ; d'où la nécessité d'un assaut massif et concerté sur leurs derniers retranchements, sans leur laisser au-cune possibilité de repli tactique leur permettant de reconstituer éventuellement leurs forces.
C'est le lieu et le moment de m'incliner respectueusement et une fois encore, au nom de la Repré-sentation nationale et en mon nom propre, devant la mémoire de tous nos vaillants soldats tombés au champ d'honneur et de celle de toutes les autres victimes de cette barbarie inqualifiable et ab-surde. Nous prions le Tout-Puissant et Le Miséricordieux d'accorder paix et repos éternels à leurs âmes respectives et de consoler les familles éplorées.

Messieurs les présidents,
Mesdames et Messieurs les députés,
Distingués invités,
Mesdames et Messieurs.

Pour la première fois de son histoire, notre pays s'apprête à organiser, en 2026, des élections géné-rales couplées législatives/communales et municipales, suivies quelques mois plus tard par la prési-dentielle. C'est le fruit des réformes politiques allant dans le sens d'un meilleur fonctionnement de l'État et de la rationalisation des charges budgétaires liées à la multiciplité des consultations électorales
Au sens des dispositions des articles 44 à 58 regroupés au sein du titre IV de la loi N° 2019-43 du 15 novembre 2019, portant Code électoral en République du Bénin, nous sommes déjà entrés de plain-pied dans la période pré-électorale depuis le 08 janvier dernier, soit douze (12) mois avant la date du prochain scrutin, avec tout ce que cela comporte comme restrictions et autres interdictions pour les acteurs politiques et leurs soutiens respectifs.

Dans l'intérêt de la paix sociale et pour nous éviter toutes déconvenues éventuelles, je voudrais nous inviter à revisiter ces dispositions pertinentes afin de nous les approprier et de sensibiliser nos militants et autres sympathisants autour de ces questions essentielles pour notre vivre ensemble.
Messieurs les présidents,

Mesdames et Messieurs les députés,
Distingués invités,
Mesdames et Messieurs.
Pour la session qui s'ouvre ce jour et comme l'indique le projet d'ordre du jour qui vous a été dis-tribué, une vingtaine de dossiers sont déjà en étude au niveau des commissions permanentes et qui seront respectivement soumis à l'examen et à l'adoption de la plénière dès que possible ; d'autres s'y ajouteront comme d'habitude en cours de session. Cette législature tirant lentement mais sû-rement vers sa fin, il me paraît en effet impérieux que nos travaux puissent se dérouler dans la sérénité qui convient, loin de toute pression sociale, morale ou psychologique. Si d'aventure, cer-tains dossiers jugés importants n'étaient pas vidés à l'issue de cette session ordinaire, ils pourront faire l'objet d'une ou de plusieurs sessions extraordinaires dans l'intersession parlementaire quand les conditions seront réunies à cet effet.

Cela dit, je voudrais savoir compter, comme par le passé, sur l'esprit de responsabilité et l'engagement de tous afin que cette législature, qui a suscité tant d'espoirs lors de son installation, se poursuive et s'achève avec un bilan dont chacun d'entre nous pourra être légitimement fier, parce que les fruits auront tenu la promesse des fleurs. Comme le disait l'autre, l'enjeu, c'est le Bénin et non les partis politiques, encore moins nos modestes personnes ici réunies.

Je voudrais clore mon propos en réitérant, en votre nom à tous et en mon nom personnel, notre sincère gratitude à notre illustre hôte pour l'honneur de sa présence et pour son important message adressé à la Représentation nationale ; je remercie également les présidents des institutions de la République, les membres des corps diplomatique et consulaire, les autorités administratives du Département de l'Ouémé et de la ville-capitale de Porto-Novo qui ont rehaussé de leur présence accoutumée l'éclat de la présente cérémonie.
Mes sentiments de gratitude vont enfin aux partenaires techniques et financiers qui accompagnent le développement de notre pays ou qui assistent directement l'Assemblée nationale du Bénin ; je n'oublie pas les forces de défense et de sécurité dont la présence permanente nous rassure ainsi que toute l'administration parlementaire qui travaille comme les ouvrières dans une ruche ou dans une fourmilière.
C'est sur cette note de gratitude, empreinte de sincérité et de cordialité, que je déclare ouverte, ce jeudi 10 avril 2025, la première session ordinaire de l'Assemblée nationale du Bénin pour l'année 2025, en souhaitant pleins succès à nos travaux.

Vive la coopération interparlementaire !

Vive l'Assemblée nationale du Bénin !

Je vous remercie pour votre aimable attention.

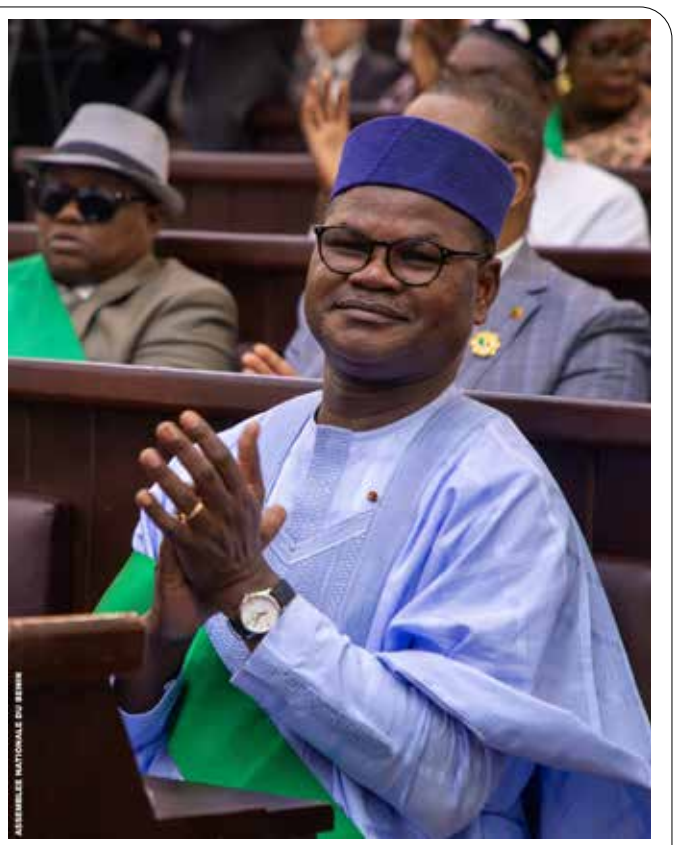

## BÉNIN

# Interdiction formelle des accouchements à domicile à Malanville

***Les autorités communales de Malanville ont fait la remarque du développement d'un phénomène qui prend d'ampleur sur leur territoire. De plus en plus de femmes enceintes choisissent d'accoucher chez elles loin des structures de santé. Une situation qui inquiète les autorités locales en particulier le maire Gado Guidami qui alerte sur les dangers liés à cette décision.***

Dans un communiqué radio en date du 28 avril 2025, référencé sous le numéro 58/0603/MCM/SE/DDLP/PF-Santé/SA, le maire tire la sonnette d'alarme. Il dénonce les conséquences graves de ces accouchements hors cadre médical. Selon lui, ces gestes répétés, souvent posés sans assistance qualifiée ni précautions sanitaires, augmentent les risques de décès pour la mère comme pour le nouveau-né.

Il déplore aussi que de nombreuses femmes contournent les consultations prénatales pourtant essentielles au bon suivi d'une grossesse. « Certaines femmes enceintes s'adonnent à la mauvaise habitude d'accoucher à domicile, sans aucune disposition légale ni hospitalière. Ce comportement devient fréquent et constitue une source majeure de mortalité maternelle et néonatale », a-t-il écrit.

Pour endiguer cette situation, la mairie a décidé de durcir le ton. Le communiqué précise qu'il est désormais interdit d'accoucher à domicile sur toute l'étendue du territoire communal. Une amende allant de 50 000 à 100 000 francs CFA est prévue pour les contrevenantes. Le maire invite les populations à prendre conscience des risques et à se tourner vers les structures de santé. Car derrière chaque naissance, il y a une vie à protéger.

## CAFÉ SCIENTIFIQUE PRESSE

# Déconstruire les préjugés sur les reptiles

Le Groupe de recherche sur les reptiles 3GV Production et IMO Sciences organisent le samedi 17 mai 2025 au jardin botanique de l'Université d'Abomey Calavi un Café Scientifique-Presse. L'objectif derrière cette initiative est de permettre aux journalistes d'avoir les clés pour un bon traitement de l'information sur les reptiles. Lors des évènements sur les reptiles et plus particulièrement les serpents et les crocodiles, il est souvent constaté que les journalistes font un traitement erroné de l'information.

Il y a des productions qui sèment la peur dans le rang des populations au sujet desdits reptiles. Au cours de ce café, plusieurs communications seront développées par des journalistes scientifiques et experts pour amener les hommes des médias et les étudiants à se faire une réelle idée sur les reptiles et éviter les préjugés. Ce premier café scientifique s'articule autour du thème « Sensibilisation sur les conflits Homme-Reptiles et rôle des médias » « Homme reptile : quel rôle pour les médias ? » est une communication qui sera donnée par le spécialiste des reptiles Georges HEDEGBETAN. Avant lui le journaliste scientifique Fulbert ADJIMEHOSSOU va s'entretenir avec les participants sur le thème « Comment interviewer un scientifique ? » « Que faut-il faire en cas de morsure de serpent ? » la réponse a cette interrogation sera trouvée dans une présentation qui sera faite par Dr Jean-Philippe CHIPPAUX. Les passionnés de la nature et des sciences sont également attendus à ce rendez-vous de partages et d'échanges.

## POLITIQUEAU BÉNIN

# La FCBE répond aux accusations de l'ex-ministre Adihou après sa démission

***Lors d'une rencontre avec des médias, Aboubacar Yaya, membre du bureau politique et du bureau exécutif de la FCBE, a répondu, mercredi 14 mai 2025, aux accusations d'Alain Adihou à l'occasion de sa démission.***

Aboubacar Yaya, membre du bureau politique et du bureau exécutif de la FCBE Réaction officielle de la Force cauris pour un Bénin émergent (FCBE) aux accusations d'Alain Adihou après sa démission. Suspendu le 3 mai 2025 par le bureau exécutif national pour « fautes commises », l'ancien ministre Alain Adihou a décidé de claquer la porte de la FCBE.

Dans sa lettre de démission en date du 12 mai 2025, Alain Adihou a justifié son départ par un malaise au sein de la formation politique. « Le parti FCBE ne traverse aucune crise », a balayé l'ex-ministre Aboubacar Yaya, membre du bureau politique et du bureau exécutif de la FCBE lors d'une rencontre, mercredi 14 mai 2025, avec des médias.

L'ancien ministre de la fonction publique a rejeté les allégations selon lesquelles un « groupe de dix » imposerait ses décisions au bureau politique.

Il souligne que comme dans toute organisation, il pourrait avoir des affinités entre certains membres, mais assure qu'« il n'y a pas de groupuscules de personnes qui s'imposent». S'agissant du doute émis par Alain Adihou sur l'appartenance de la FCBE à l'opposition, l'ancien ministre pense que le démissionnaire dit cela en vue de jeter du discrédit sur la formation. Il assimile les déclarations d'Alain Adihou « aux derniers soubresauts d'un animal agonisant, sauvagement atteint ».Pour l'ex-ministre Yaya, la démission de celui qui jusqu'à un passé récent était le conseiller politique du parti est un épiphénomène. Il la compare à l'histoire d'un petit oiseau assis sur un grand baobab, qui après, avoir bu, mangé et même déféqué, dit au gros arbre qu'il s'en va. Et au baobab de lui répondre qu'il ne savait pas qu'il était assis sur lui.

## COMPTE RENDU DU CONSEIL DES MINISTRES DU 14 MAI 2025

# Voici le point intégral des décisions prises au cours de la dernière session

***Le Conseil des Ministres s'est réuni mercredi, le 14 mai 2025, sous la présidence de Monsieur Patrice TALON, Président de la République, Chef de l'État, Chef du Gouvernement.***

**I- Mesures normatives.**
Révocation des Secrétaires exécutives des mairies d'Adjarra et de Toucountouna.
II- Rencontres et manifestations internationales.
III- Mesures individuelles.
Membres
Les décisions ci-après ont été prises :

**I- Mesures normatives.**
Révocation des Secrétaires exécutives des mairies d'Adjarra et de Toucountouna.
Il est reproché à la première d'avoir organisé avec le Directeur du développement local et de la planification, la surfacturation du coût de deux prestations au profit de la commune pour un montant total TTC de trois millions (3.000.000) FCFA, en vue de percevoir une commission d'un montant d'un million (1.000.000) FCFA dont huit cent mille (800.000) FCFA ont été effectivement versés par le prestataire.

Les modalités de répartition de cette commission ont été à la base d'une profonde discorde entre la Secrétaire exécutive et ledit directeur au point d'envenimer leur collaboration. La supercherie a été dénoncée à la faveur d'une mission de l'Inspection générale des finances (IGF), effectuée courant décembre 2024 à la mairie d'Adjarra.

Quant à la seconde, il est mis à sa charge des faits de complicité de manipulation de document administratif et de malversations financières, dans le cadre du voyage d'une délégation de la commune de Toucountouna sur la Belgique, courant juillet 2024.

A ce propos, la délibération du Conseil communal autorisant le déplacement ne mentionne guère que l'incidence financière qui en découle est imputable au budget de la commune. Elle a donc fait l'objet d'un arrêté d'approbation du préfet de l'Atacora en l'état. C'est par la suite que la Secrétaire exécutive a organisé la manipulation dudit arrêté pour y introduire un article mettant les frais du voyage à la charge du budget communal.

Cela a permis de débloquer dans un premier temps un montant de six cent deux mille (602.000) FCFA qui a servi à payer des dépenses non éligibles au budget communal. Il s'agit des frais d'établissement de pièces administratives et d'hébergement des membres de la délégation à Cotonou à l'occasion de l'établissement de ces documents.

C'est lors du traitement du mandat d'un montant de neuf cent quatre-vingt-quinze mille (995.000) FCFA dans un second temps, destiné à couvrir les frais de mission des membres de la délégation, que la Trésorerie communale s'est aperçue de la falsification du document.

Mise en demeure par le préfet, la secrétaire exécutive, ordonnateur du budget de cette collectivité territoriale, n'a pas cru devoir reverser dans les caisses de la commune les fonds frauduleusement décaissés jusqu'à la date de la mission de la Cellule de suivi et de contrôle de la gestion des communes, les 28 et 31 mars 2025.

Dans un cas comme dans l'autre, ces faits sont constitutifs de manquements graves au devoir et contreviennent aux intérêts des communes.

C'est pourquoi, le Conseil a prononcé la révocation des mises en cause et instruit les ministres concernés à l'effet de faire prendre les sanctions appropriées à l'encontre de tous les agents impliqués dans ces malversations, sans préjudice des poursuites judiciaires dont ils doivent faire l'objet autant que le prestataire.

Au titre d'autres mesures normatives, ont été adoptés les décrets portant :

approbation des statuts de l'Office de gestion des stades du Bénin ;
classement du bien culturel dénommé « Kataklè » au patrimoine culturel national ;
nomination ou promotion aux grades supérieurs de certains conservateurs des Eaux, Forêts et Chasse au titre de l'année 2025 ; ainsi que le décret définissant
les modalités d'organisation de l'inscription au Fichier national des aspirants à l'Enseignement supérieur.

**II- Rencontres et manifestations internationales.**
Il a été autorisé, sous cette rubrique :
l'organisation, à Cotonou, de la 3ème commission mixte militaire Bénin-Afrique du Sud, du 20 au 23 mai 2025 ; ainsi que
la participation du Bénin à la 78ème Assemblée mondiale de la Santé, du 18 au 27 mai 2025 à Genève, en Suisse.

ESIDENCE DU BÉNIN

**III- Mesures individuelles.**
A l'issue du processus de sélection, les personnes ci-après ont été nommées à la Commission béninoise des Droits de l'Homme :

**Membres**
**Au titre de la qualité d'enseignant à l'université**
**Titulaire :**
Monsieur Abdou-Bakari IMOROU
**Suppléant :**
Madame Sylvie Vitondin De CHACUS
**Au titre de la qualité d'avocat**
**Titulaire :**
Maître Brice HOUSSOU
**Suppléant :**
Maître Falilatou S. Alexandrine SAÏZONOU BEDIÉ
**Au titre de la qualité de médecin**
**Titulaire :**
Docteur Basile FASSINOU
**Suppléant** :
Docteur Cédric E. Parfait BIGOT
**Au titre de la qualité d'expert en matière pénitentiaire et autres questions de privation de liberté**
**Titulaire :**
Monsieur Jean Paul Serge PRINCE AGBODJAN
**Suppléant :**
Madame Akouavi Inès Laurenda HADONOU épouse TOFFOUN
**Au titre de la qualité d'expert en matière de promotion et de protection des droits des personnes handicapées et des personnes vulnérables**
**Titulaire :**
Madame Tchokomi Sabine TOUNGAKOUAGOU
**Suppléant :**
Madame Olga Louise Véronique NOUATIN
**Au titre de la qualité d'expert en matière de promotion et de protection des droits des femmes**
**Titulaire :**
Madame Sidikatou ADAMON BISSIRIOU
**Suppléant :**
Monsieur Olaïtan Michel Kintossou DJEIGO
**Au titre de la qualité d'expert en matière de promotion et de protection des droits des enfants**
**Titulaire :**
Madame Perpétue KOSSOUOH épouse HOUINATO
**Suppléant :**
Monsieur Rahman A. OROU BARE
Secrétaire générale : Madame Lérya KOUNDE.

***Fait à Cotonou, le 14 mai 2025,***

***Le Secrétaire Général du Gouvernement,***

***Edouard OUIN-OURO.***

## CONSEIL NATIONAL DE CONFORMITÉ (CNC)

# Les sept (07) membres officiellement installés

***Le processus de réforme engagé par le Gouvernement béninois pour renforcer la régulation du marché intérieur franchit une nouvelle étape. Le mardi 13 mai 2025, les sept (07) membres du Conseil National de Conformité (CNC) ont été officiellement installés dans leurs fonctions, lors d'une cérémonie solennelle tenue dans les locaux de la Chambre de Commerce et d'Industrie du Bénin (CCI-Bénin) à Cotonou.***

Placée sous l'autorité du Secrétaire Général du Ministère de l'Industrie et du Commerce, Monsieur Éric Kader GBIAN TABE, représentant la Ministre Shadiya Alimatou ASSOUMAN, cette installation marque le démarrage opérationnel de l'un des organes clés de la toute nouvelle Autorité de Mise en Consommation (AMC), créée par décret présidentiel en novembre 2024.

**Une réponse à des défis de longue date**

Dans son discours d'installation, lu par son représentant, Madame la Ministre a rappelé le contexte de la création de l'AMC et du CNC, dans un paysage commercial béninois marqué par des défis persistants. Depuis l'adoption de la loi 90-005 du 15 mai 1990 consacrant le choix du libéralisme économique, le Bénin a fait le pari d'une économie ouverte fondée sur la libre concurrence et l'initiative privée. Toutefois, cette ouverture a été accompagnée de nombreuses dérives, notamment la contrefaçon, la fraude sur la qualité, et la circulation de produits dangereux pour la santé des consommateurs.

Face à ces menaces, plusieurs textes ont vu le jour, dont la loi N°2007-21 sur la protection du consommateur et la loi N°2016-25 relative à l'organisation de la concurrence, récemment actualisée. Mais ces dispositifs, bien que pertinents, se heurtaient à la fragmentation institutionnelle de la régulation.

« La responsabilité de la protection des droits des consommateurs est partagée entre différentes structures relevant de plusieurs ministères. Cet état de fait ne permet pas à l'État d'avoir l'œil sur l'ensemble des flux commerciaux », a souligné la Ministre. C'est dans ce contexte que le Gouvernement a institué l'Autorité de Mise en Consommation, avec pour mission de garantir la conformité des produits mis sur le marché béninois, qu'ils soient importés ou issus de la production locale.

**Le CNC, bras stratégique de l'AMC**

Composé de sept (07) membres, le Conseil National de Conformité a pour rôle de définir les grandes orientations de l'AMC, de contrôler la gestion de son Secrétariat exécutif, d'examiner les rapports d'activités et d'adopter les documents stratégiques. Il s'agit d'un organe de gouvernance stratégique doté d'un mandat de quatre ans renouvelable une fois, dont les membres peuvent être remplacés pour divers motifs.

Les personnalités désignées au sein du CNC sont :
- Monsieur Alain HONOU, représentant la Présidence de la République
- Monsieur Raymond ADJAKPA ABILE, représentant du Ministère du Commerce
- Monsieur Jérémie DOVOEDO, représentant du Ministère de l'industrie
- Monsieur Kisito CHABI SIKA, représentant du Ministère de l'agriculture
- Monsieur Jock ADAMMADO, représentant du Ministère de l'Économie et des finances
- Monsieur Didier YAYI, représentant du Ministère du Cadre de vie et des Transports
- Monsieur Achille YEMOA, représentant du Ministère de la santé

Ces profils ont été choisis pour leur expertise sectorielle et leur capacité à garantir une approche intégrée de la conformité, au croisement des enjeux économiques, sanitaires et techniques.

**Une autorité qui rassure les opérateurs économiques**

Lors de son allocution, la Ministre a tenu à lever toute ambiguïté : l'AMC n'est ni une barrière aux échanges, ni un instrument de fermeture du marché béninois. Elle s'inscrit dans une logique de régulation moderne, alignée sur les engagements communautaires et les bonnes pratiques internationales. « La procédure d'autorisation de mise sur le marché tiendra compte des règles communautaires en matière de commerce. L'AMC ne sera jamais un outil de fermeture », a rassuré la Ministre. Elle a également souligné que les textes d'application, notamment ceux fixant les pièces constitutives des dossiers et les délais de traitement, seront publiés dans les meilleurs délais afin de garantir la transparence et la prévisibilité du dispositif.

**Une feuille de route ambitieuse**

Avant le discours solennel d'installation, les participants ont suivi une présentation de contexte, puis une communication introductive assurée par Madame Emilie TIBOUTE, Directrice Adjointe de Cabinet du ministère. Cette communication a permis de clarifier le fonctionnement global de l'AMC, qui repose sur trois piliers : le CNC, le Secrétariat exécutif, et quatre Commissions techniques spécialisées.

La cérémonie s'est achevée sur une photo de famille, dans une ambiance à la fois conviviale et empreinte de responsabilité. Pour conclure, la Ministre a tenu à adresser ses félicitations aux nouveaux membres du CNC, tout en leur rappelant les attentes fortes placées en eux : « Je peux compter sur vos connaissances et expériences pour que l'objectif poursuivi par le Gouvernement du Président Patrice TALON, en créant l'Autorité de Mise en Consommation, soit atteint », a-t-elle affirmé, en promettant un accompagnement constant de son cabinet et des structures techniques du ministère.

**Une nouvelle dynamique est en marche**

L'installation du CNC acte le lancement effectif de l'AMC, et avec elle, une nouvelle dynamique de régulation de la consommation au Bénin. Dans un contexte d'ouverture commerciale et d'exigences croissantes des consommateurs, le pays entend se doter d'outils modernes pour sécuriser son marché intérieur, protéger sa population, et renforcer la qualité de ses échanges.

## DISTINCTION NATIONALE

# Abdel Madjid Adelakoun fait Chevalier de l'Ordre national du Bénin

***Dans une ambiance solennelle, la grande chancellerie du Bénin a distingué plusieurs agents publics pour leur contribution remarquable au développement du pays. C'était dans la journée de ce mercredi 29 avril 2025. Parmi les récipiendaires, Abdel Madjid E. A. Akambi ADELAKOUN, expert en communication et relations publiques, a été fait Chevalier de l'Ordre national du Bénin.***

La cérémonie, présidée par Falilou Akadiri, Vice grand chancelier, a été l'occasion de rappeler la portée de ces distinctions. « Cette reconnaissance incarne les valeurs de mérite, de bravoure et d'engagement », a-t-il déclaré. Il a salué les récipiendaires comme des « héros discrets », piliers de nos institutions, dont l'engagement quotidien favorise les avancées collectives. Le vice grand chancelier a remis à Abdel Madjid ADELAKOUN l'insigne de son grade. Mais avant il a prononcé la formule officielle de réception. « Au nom du Président de la République, Grand Maître des ordres nationaux du Bénin, et en vertu des pouvoirs qui nous sont conférés, nous vous faisons Chevalier de l'Ordre national du Bénin » a-t-il prononcé.

Le porte-parole des récipiendaires a, au nom de tous, exprimé sa gratitude. « Cette distinction est une incitation à nous surpasser pour mieux servir nos institutions. Nous remercions le Président de la République et les autorités pour cette marque de confiance ».

Il a aussi rendu hommage à la ministre du Travail et de la Fonction publique pour son soutien constant. Les récipiendaires se sont engagés à maintenir un haut niveau de performance pour répondre aux attentes des usagers. « Nous voulons être des sources d'inspiration pour nos collègues et les générations futures » a-t-il affirmé. Cette consécration est le fruit des parcours dévoués à la valorisation du service public au Bénin.

**Parcours de monsieur Abdel Madjid E. A. Akambi ADELAKOUN**

Né à Parakou en 1980, marié et père de famille, il s'est imposé au fil des années comme une figure de référence dans le domaine de la communication publique et des relations institutionnelles. Son parcours académique est ancré dans une double formation en sociologie-anthropologie d'abord, puis en communication et relations publiques, ce qui lui confère une approche à la fois stratégique et profondément humaine de son métier.

Depuis juillet 2017, il est le patron de la cellule communication de l'Agence nationale de Normalisation, de Métrologie et du Contrôle de Qualité (ANM), une fonction qu'il exerce avec méthode, en s'appuyant sur une solide expérience acquise aussi bien dans la presse que dans les sphères gouvernementales. Attaché de presse au ministère du Commerce, puis au ministère de l'Industrie, du Commerce et des PME, il a su développer un sens aiguisé de la diplomatie communicationnelle. Au-delà de son rôle actuel, Abdel Madjid ADELAKOUN a toujours eu le souci de la formation continue. Il a suivi une vingtaine de sessions de renforcement de capacités, aussi bien sur les normes ISO, la communication de crise, que le management de la qualité. De la Tunisie au Maroc, de la Chine à l'Allemagne, il multiplie les échanges internationaux, convaincu que la rigueur méthodologique et l'ouverture sont les piliers d'une communication publique efficace. En parallèle, il enseigne à l'École nationale des technologies de l'information et de la communication (ENSTIC) à l'Université d'Abomey-Calavi, où il transmet à ses étudiants une vision exigeante et responsable du métier. Depuis 2024, il est également Vice-président du Comité Technique Sensibilisation de la CEDEAO, où il contribue activement aux réflexions régionales sur la vulgarisation des normes de qualité.

Ce qui frappe chez lui, c'est cette capacité à conjuguer exigence technique et sens du relationnel, sans jamais perdre de vue le but fondamental, celui de servir l'intérêt général. Homme de terrain autant que stratège, il sait écouter, analyser, expliquer. Ses débuts comme journaliste à Radio Océan FM et conseiller commercial lui ont appris la proximité et la persuasion ; ses années dans les cabinets ministériels lui ont donné le sens des équilibres institutionnels.

Attaché à la transparence, à la qualité et à la transmission, Abdel Madjid ADELAKOUN incarne une certaine idée du service public. Celle d'un engagement sobre mais profond, où chaque mot compte, chaque message construit. Une voix posée, mais sûre, dans le paysage de la communication publique au Bénin. Abdel Madjid E. A. Akambi ADELAKOUN, professionnel de la communication institutionnelle, est l'un de ces profils discrets qui bâtissent des passerelles entre les politiques publiques et les citoyens.

# La Primeur COMMUNICATION

AGENCE DE DEVELOPPEMENT DE STRATEGIE
ET DE CONSEIL EN COMMUNICATION

**RCCM: RB/COT/20 A 56979**
**IFU : 0202011402743**

## Chez nous, c'est Chez vous !

## NOS SERVICES

**COMMUNICATIONS, INFORMATIQUE, RÉALISATION ET EDITION DE MAGAZINES, TRADUCTION, INTERPRÉTARIAT, ACTIVITÉS D'AGENCES DE PRESSE , PRESTATIONS DE SERVICES, ÉVÉNEMENTIEL, COMMERCE GÉNÉRAL ET DIVERS**

### COMMUNICATIONS
- Rédactions et publications d'articles
- Production Audiovisuelle
- Gestion d'image
- Conception des supports de communication et de sensibilisation
- Création de site web et de vos plateformes digitales
- Coaching et mise en relation
- Reportage photo

### PRESSE
- Edition de journal et de magazine
- Proposition de contenu
- Publi-reportage (Presse écrite, Audiovisuel)
- Activités d'agences de presse
- Etc...

### PRESTATION DE SERVICES
- Travaux d'imprimérie
- Sérigraphie
- Etc...

### ÉVÉNEMENTIEL
- Location de salle
- Décoration interieure et exterieure
- Planification des evenements
- Services traiteurs
- Impressario
- Sonorisation

### TRADUCTION
- Traitement d'une langue à une autre

### INFORMATIQUE

+229 96 11 35 32

**COTONOU/MENONTIN**
Pavé «La santé N°1» à Côté (200 mètres) de la pharmacie
Kindonou 1er immeuble à étage après le carrefour Cotonou